

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 82/II50 du 7/12/1982
/MPS.DGTFP.DFP.2103.4.

Portant reclassement et nomination de
Monsieur OKIEMI Jean Bosco, Instituteur
de 2° échelon, des cadres de la catégo-
rie B, hiérarchie I des Services So-
ciaux (Enseignement).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ISAS :

D.B.

DCF.

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.80 portant amendement de
l'article 47 de la constitution du 8 Juillet 1979
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général
des fonctionnaires de la République Populaire du Congo
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires
(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hié-
rarchisation des diverses catégories des cadres des fonctionnaires
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégo-
ries et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.62
portant statut général des fonctionnaires
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomi-
nation et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat
(/u le décret n° 64/165 du 22.5.64 fixant le statut
commun des cadres de l'Enseignement de la République Populaire
du Congo
(/u le décret n° 67/304.MJT.DGT du 30.9.67 modifiant
le tableau hiérarchique des cadres A de l'Enseignement Secondaire
abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et
21 du décret 64/165 du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres
de l'Enseignement
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.67 règlementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglemen-
taires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions
de carrière et reclassements, notamment en son article 1er § 2
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et rem-
plaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant
les échelonnements indiciaires des fonctionnaires de la Républi-
que Populaire du Congo
(/u le décret n° 79/154 du 4.8.79 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement
(/u le décret n° 80/630 du 27.12.80 portant déblocage
des Avancements des Agents de l'Etat
(/u le décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.81 au décret
80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des
Ministres
(/u le décret n° 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérim
des Membres du Gouvernement
(/u le décret n° 81/707/SGG du 19.10.81 complétant l'ar-
ticle 2 du décret 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des Avan-
cements des Agents de l'Etat
(/u l'arrêté n° 5320/MEN.DPAA du 30.8.81 portant pro-
motion des Instituteurs et Institutrices des cadres des Services
Sociaux (Enseignement) au titre de l'année 1979

(/u la lettre n° 871/MEN.DGAS.DPAA du 5.8.81, du Directeur du Personnel et des Affaires Administratives transmettant le dossier de l'intéressé.

(/u la demande de l'intéressé en date du 19.07.1982.

DECRETE :

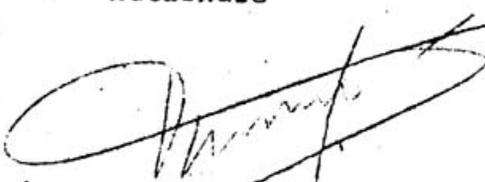
ARTICLE 1er : En application des dispositions combinées des décrets 64/165 et 67/304 et 81/707 des 22.5.64, 30.9.67 et 19.10-81 susvisés, Monsieur OKIEMI Jean Bosco, Instituteur de 2° échelon indice 640 des cadres de la catégorie B, hiérarchie I des services sociaux (Enseignement) titulaire de la Licence Es-lettres section: Histoire, 1ère session 1982, délivrée par l'Université Marien NGOUABI de Brazzaville, est reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé Professeur de Lycée de 1° échelon, indice 830 Acc = Néant.

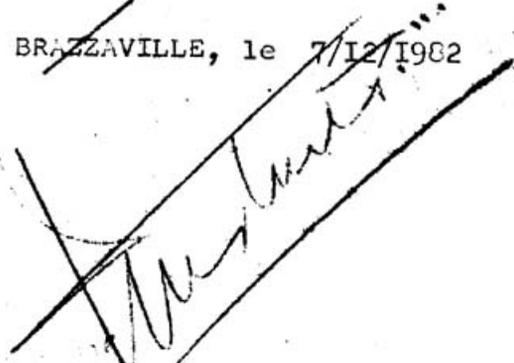
ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date effective de reprise de service de l'intéressé à la rentrée scolaire 1982-1983, sera enregistré, publié au JCRPC et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement

BRAZZAVILLE, le 7/12/1982

Le Ministre de l'Education
Nationale

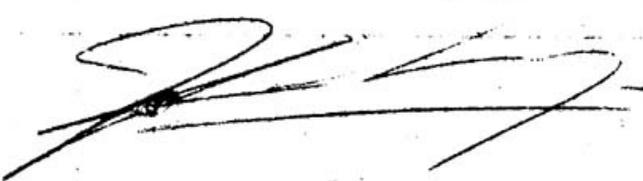

Antoine NDINGA OBA.


Colonel Louis SYLVAIN GOMA.

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale

Le Ministre des Finances


Bernard COMBO MATSIONA.


Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.

AMPLIATIONS :

JORPC.....1
DGTFP.DFP.....3
DB.....3
DCF.....3
MEN.....3
DPAA.....3
DOSSIER.....3
INTERESSE.....1
SGCM/BC.....2